

# La gymnastique féminine aux agrès en Suisse

Autor(en): **Würsch, Doris**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et Jeunesse + Sport**

Band (Jahr): **49 (1992)**

Heft 1

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-998015>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## La gymnastique féminine aux agrès en Suisse

Doris Würsch

Adaptation: Barbara Mägerli

Traduction: Christine Reist

*Ce sont de jeunes monitrices désireuses de fonder une société de gymnastique aux agrès avec un groupe d'adolescentes et qui ne comprenaient de loin pas tous les «dessous» des règlements et de la terminologie qui ont incité Doris Würsch à se pencher sur la question. Etudiante à l'École fédérale, elle décida d'y consacrer le travail exigé pour l'obtention du diplôme de maîtresse de sport. Il en est résulté une «brochure» susceptible, comme elle le dit elle-même, «de dissiper les éventuels malentendus qui pourraient exister entre la gymnastique aux agrès et la gymnastique artistique. Les profanes ne devraient avoir aucun mal à s'y retrouver.» En se limitant, pour des raisons pratiques, à la gymnastique féminine aux agrès et à son application en Suisse, Doris Würsch aborde, dans son travail, la discipline sportive dans ses grandes lignes avec ses tâches, ses problèmes, ses possibilités, son évolution et ses frontières. On peut obtenir cette brochure (en allemand seulement) directement auprès d'elle: Dorfstrasse 62, 8957 Spreitenbach. Tél. 056 71 1972. Le texte qui suit en est une adaptation, faite par Barbara Mägerli, responsable de la branche à J+S. (Y.J.)*



### Rappel

La brochure qui a inspiré cet article se compose de deux parties, consacrées aux aspects suivants:

- Définition et description de la gymnastique aux agrès. Cette partie confère une vue d'ensemble de la gymnastique d'après les tests aux agrès 1 à 6 et dresse la frontière qui la sépare de la gymnastique artistique.
- Aperçu historique de la gymnastique artistique, tests 1 à 6. Présentation de l'évolution, de l'avenir et des tendances générales en Suisse et dans les sociétés en particulier.

### Les définitions

Le terme *gymnastique*, largement diffusé en Suisse en son temps par Jahn, vient du latin *gymnasticus*, repris du grec *gymnastikos* (féminin substantif: *gymnastiké*) et il signifie, en substance: art d'exercer le corps nu par toutes les formes de mouvements corporels telles que courir, sauter, grimper, nager, ainsi que par des exercices à des engins artificiels.

### Gymnastique aux agrès

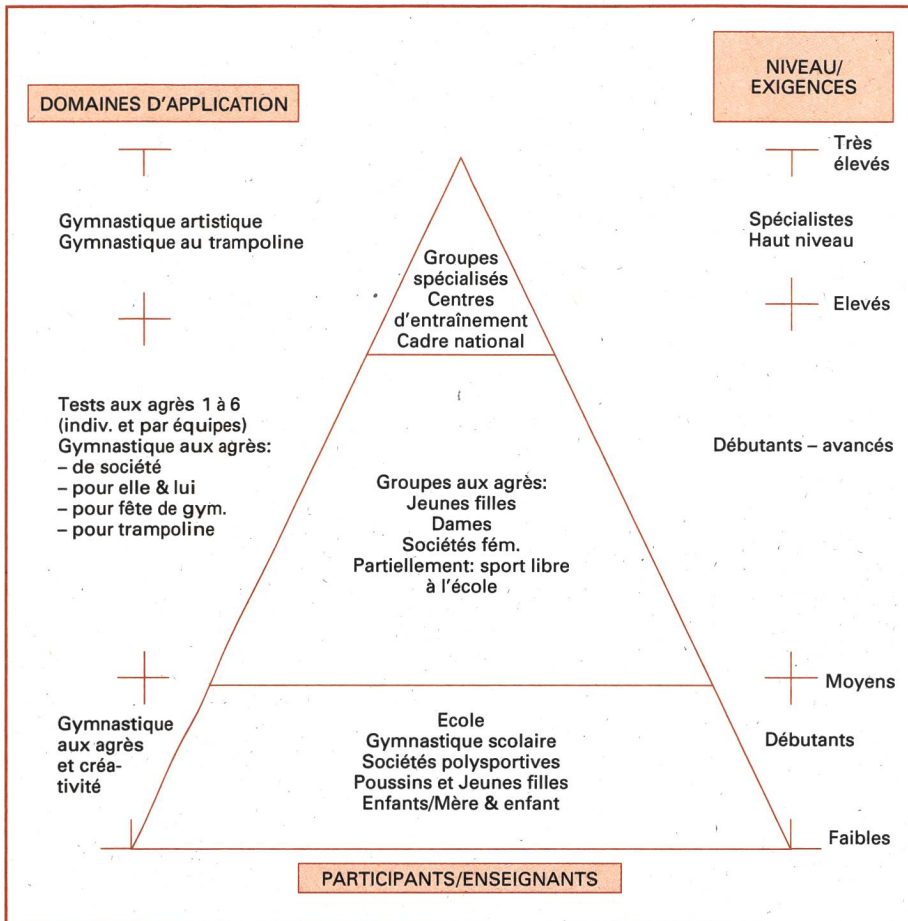
Il s'agit d'un aspect de la formation corporelle, de l'éducation physique et du sport de compétition. Les exercices sont exécutés principalement à des agrès (anneaux balançants, barre fixe, barres asymétriques, etc.).

### Gymnastique artistique

La gymnastique artistique est une spécialisation de la gymnastique aux agrès pratiquée avec une «recherche de perfectionnement dans l'exécution, recherche d'élégance et de fini du mouvement» (Larousse). Les exercices sont exécutés principalement aux quatre engins de compétition (mouton, barres asymétriques, poutre/banc suédois et «sol»).



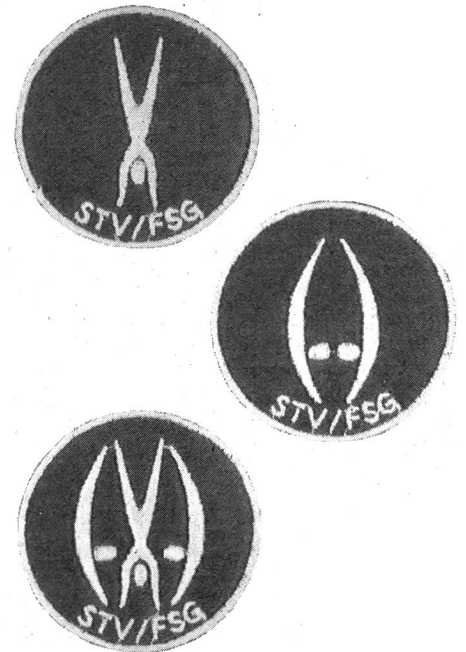




Définition

Les «tests aux agrès» ont été développés de telle sorte à former une «nouvelle» branche sportive destinée aux non-spécialistes. Elle est conçue à peu près comme la gymnastique artistique et compte six degrés de tests. L'âge ne joue aucun rôle: chaque jeune fille, chaque femme peut s'y inscrire. En règle générale, lors d'un concours, la gymnaste effectue en tout 4 exercices à quatre engins différents (un par engin).

Tests 1 à 3



Les degrés 1 à 3 constituent une base de travail pour la gymnastique aux agrès = *formation de base*.

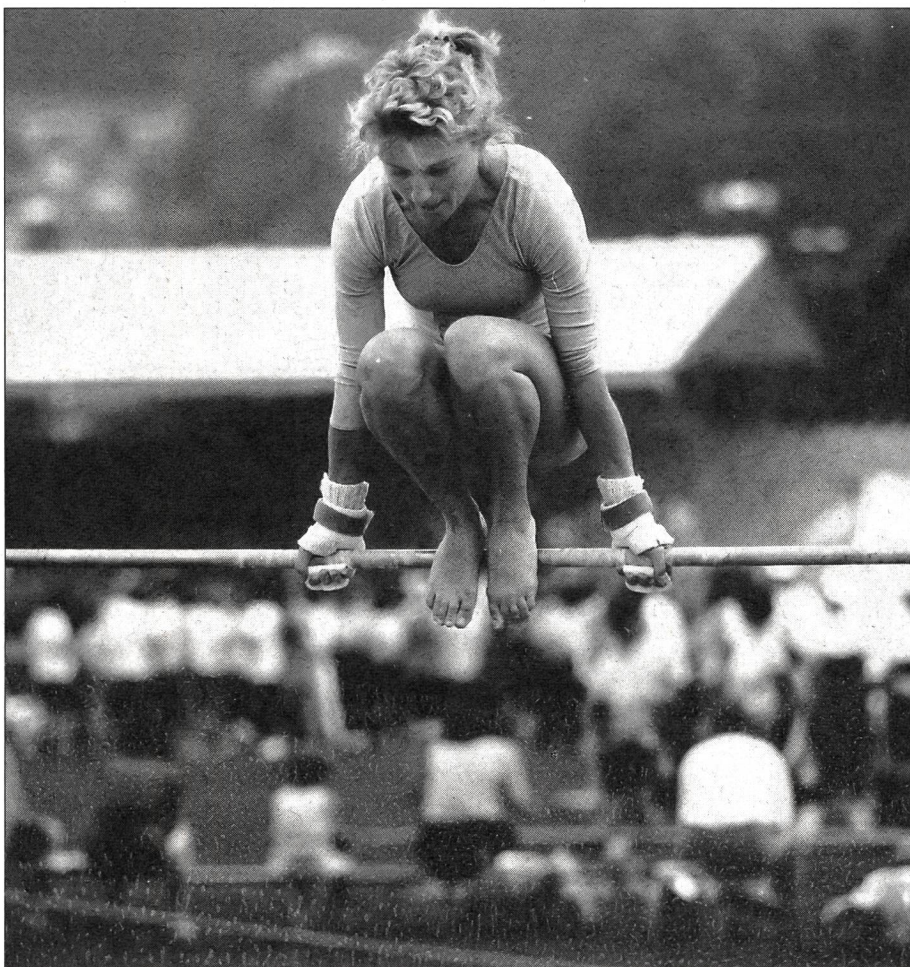
Les exercices sont à exécuter exactement selon leur description. Ils sont *obligatoires*.

Le saut occupe une place particulière. Les éléments de saut prescrits par les feuilles de test officielles font office de *sauts obligatoires*. Deux sauts sont exigés par concours. En fonction de la publication, il s'agira d'un même saut à exécuter deux fois, ou de deux sauts différents.

Dans les concours, la gymnaste présente un tétrathlon (quatre sauts) aux quatre agrès suivants:

- mouton
- barre fixe ou barres asymétriques
- anneaux balançants (ou poutre), mais assez rarement
- «sol».

Souvent, seuls trois agrès sont retenus, les anneaux balançants n'étant que très rarement inscrits au programme du concours.





## Tests 4 à 6



Les trois degrés d'examen suivants s'adressent aux gymnastes chevronnées et ils servent notamment à poser les bases des concours.

Contrairement aux tests 1 à 3, les tests 4 à 6 comptent trois éléments prescrits (obligatoires) et deux à quatre éléments libres correspondant au degré du test. Pour finir, la gymnaste doit présenter une série d'exercices de 5 à 7 parties = *exercices libres* (avec éléments obligatoires).

La gymnaste présente également deux sauts passant par l'appui renversé, conformément au degré: ce sont les *sauts libres*. Une seule restriction concerne le test 6: on ne peut présenter une rondade ni une roue.

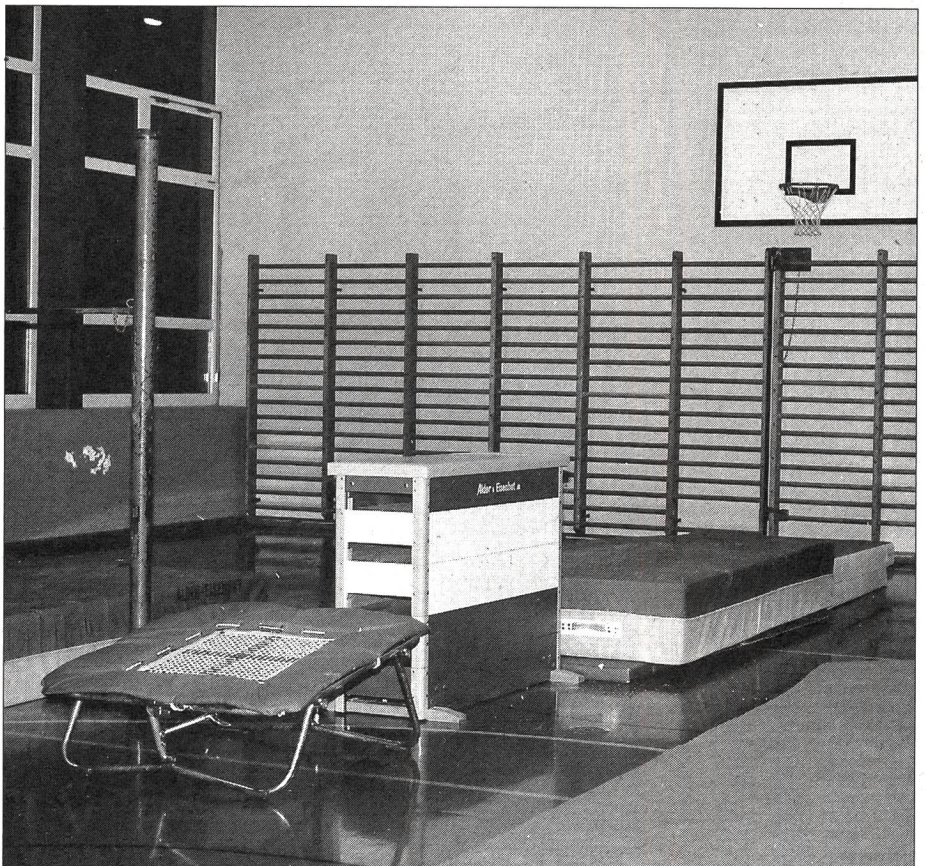
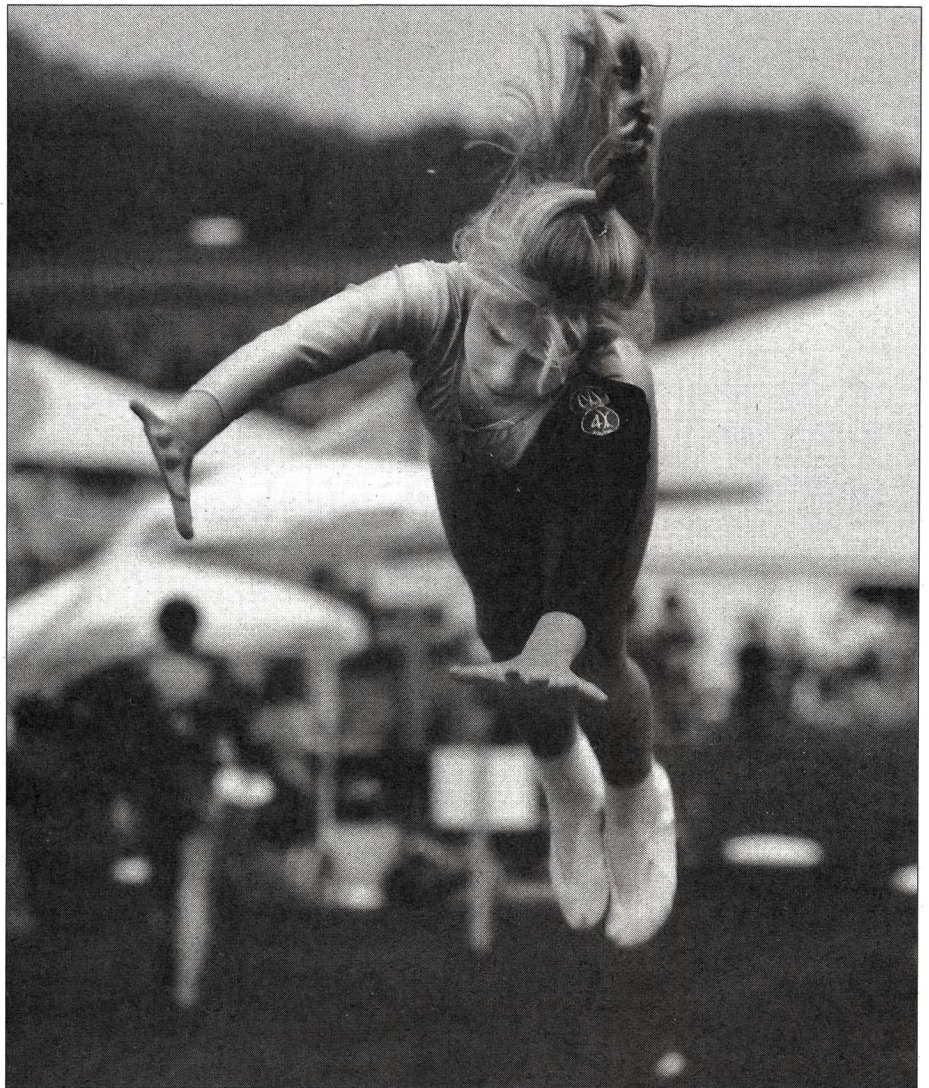
Le triathlon porte sur les quatre agrès suivants:

- minitrampoline et caisson
- barre fixe ou barres asymétriques
- anneaux balançants
- «sol»

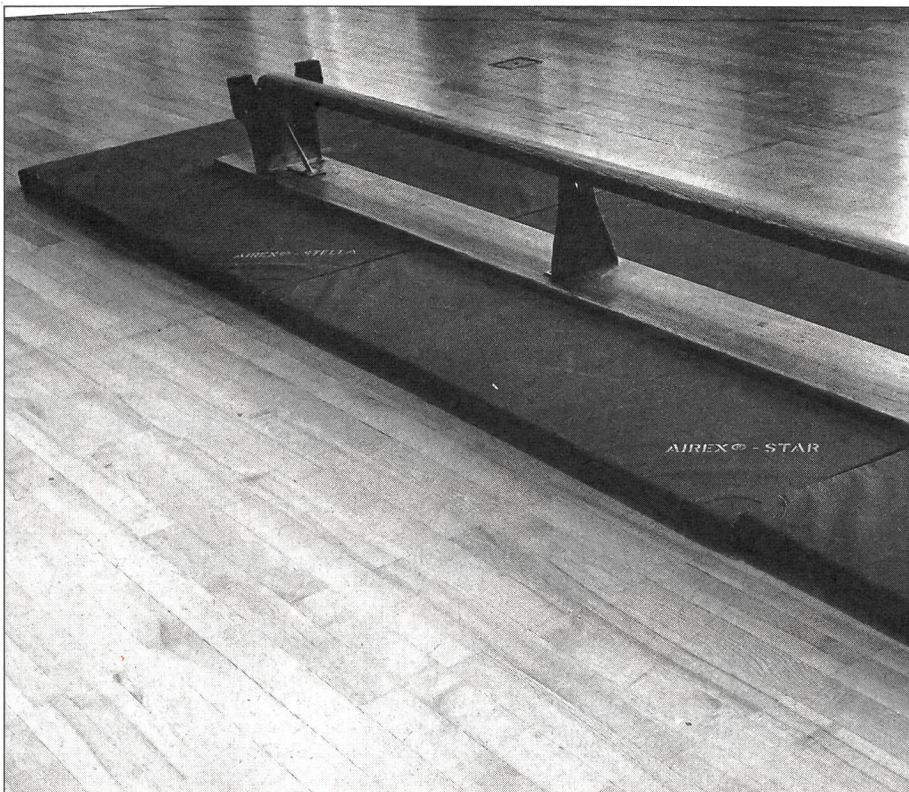
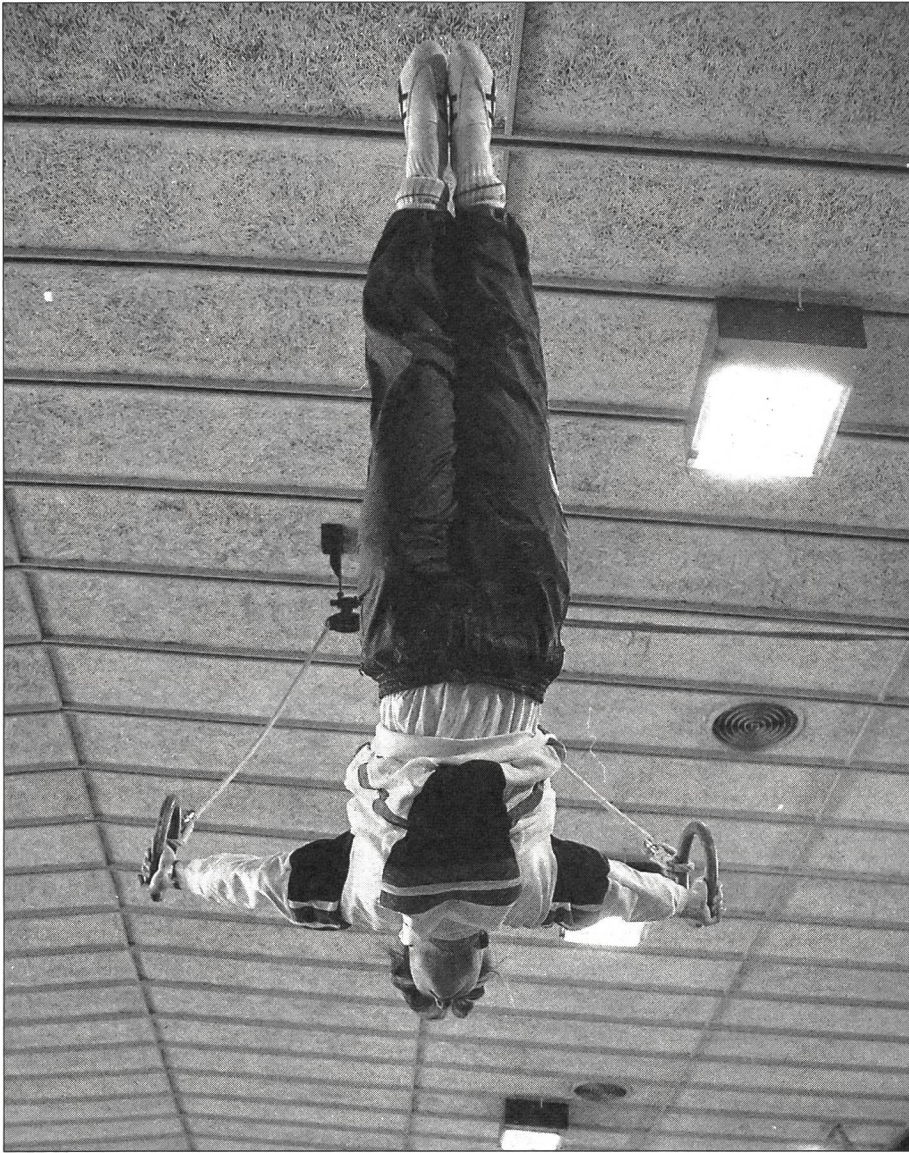
(A part pour les sauts, les agrès sont les mêmes que ceux utilisés pour les tests 1 à 3.)

### Sources

Les feuilles de test officielles, les prescriptions de taxation ainsi que le règlement de concours de la FSG sont valables pour tous les concours et toutes les manifestations de gymnastique, conformément aux tests aux agrès 1 à 6. On peut les obtenir à l'adresse suivante: FSG - Secrétariat central, Bahnhofstrasse 38 / case postale, 5001 Aarau. Tél. 064 25 22 25.







## Concours

En Suisse, les types de concours énumérés ci-après sont organisés par les responsables cantonaux de la gymnastique aux agrès auprès de la FSG (Fédération suisse de gymnastique):

### Concours de tests

Avant de pouvoir disputer un concours ordinaire, la gymnaste doit d'abord réussir le concours de tests (journée de tests).

### Concours cantonaux

Les championnats cantonaux concernent les degrés 3 à 6 (les tests 1 et 2 sont organisés, la plupart du temps, au sein des sociétés). Ces concours sont qualificatifs pour la participation aux championnats de Suisse.

### Championnats de Suisse

Les championnats de Suisse se déroulent une fois l'an et ils portent sur les degrés 4 à 6. Chaque fédération cantonale et régionale peut y présenter six gymnastes qualifiées par degré de test.

Depuis 1990, une demi-finale (faisant également office de qualification par équipes), puis une finale regroupant les 40 meilleures gymnastes de même qu'une finale aux agrès sont organisées sur deux week-ends. D'autres concours ont également lieu pour les espoirs par exemple, ou à l'occasion de manifestations bien précises. Contrairement à la gymnastique artistique, la gymnastique aux agrès a un caractère strictement national.

### Taxation/Notation

Lors des concours, on applique la taxation à 10 points (la gymnaste peut obtenir un maximum de 10 points à chaque agrès). Des déductions sont effectuées en fonction de divers critères: exécution incorrecte avec des fautes, chute, manque d'harmonie au niveau de la composition de l'exercice, mauvaise impression générale par exemple. En tout, la gymnaste peut obtenir un maximum de 40 points.

En Suisse, la gymnastique de tests est une discipline à part, qu'il convient de ne pas confondre avec la gymnastique artistique. Les différences ressortent lorsque l'on oppose les deux disciplines face à des données bien précises: niveau, âge, engins utilisés, prédispositions, exigences requises, volume d'entraînement par exemple.

En résumé: la gymnastique artistique est une chose, la gymnastique aux agrès en est une autre. Bien que succinct et sans prétention, le texte qui précède devrait permettre à celles et à ceux qui ne sont pas spécialisés dans ces pratiques d'éviter les confusions. ■